



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
28 mai 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Quatorzième session
Genève, 29 avril-3 mai 2024

**Rapport de la Commission de l'investissement,
des entreprises et du développement
sur sa quatorzième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 29 avril au 3 mai 2024



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	3
A. La facilitation de l'investissement au service du développement durable ; les technologies de la chaîne de blocs au service du développement durable	3
B. Autres décisions prises par la Commission.....	4
II. Résumé du Président	5
A. Séance plénière d'ouverture.....	5
B. La facilitation de l'investissement au service du développement durable	9
C. Les technologies de la chaîne de blocs au service du développement durable	14
D. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers ..	16
III. Questions d'organisation.....	17
A. Ouverture de la session	17
B. Élection du Bureau	18
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	18
D. Questions diverses	18
E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.....	18
Annexes	
Participation	19

Introduction

La quatorzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 29 avril au 3 mai 2024.

I. Décisions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

A. La facilitation de l'investissement au service du développement durable ; les technologies de la chaîne de blocs au service du développement durable

Conclusions concertées

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

1. *Se déclare satisfaite* de la présentation que le secrétariat de la CNUCED a faite des tendances et des politiques mondiales les plus récentes dans le domaine de l'investissement au service du développement ; apprécie la contribution des indicateurs de suivi de l'investissement mondial et du *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) à l'élaboration des politiques et au renforcement des capacités en matière d'investissement dans le développement durable ; et demande au secrétariat de la CNUCED de continuer à diffuser les résultats de ses analyses dans des instances internationales clés telles que le Forum mondial de l'investissement, ainsi que d'actualiser en permanence les indicateurs de tendance relevant de la Division de l'investissement et des entreprises ;

2. *Constate avec inquiétude* que les flux d'investissements internationaux augmentent peu et que le déficit d'investissement dans des secteurs essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable se creuse, en particulier que les flux à destination de nombreux pays en développement diminuent ;

3. *Demande instamment* une augmentation des investissements publics et privés permettant aux pays en développement de combler leur déficit d'investissement accru dans tous les secteurs des objectifs de développement durable, dont le montant est estimé entre 2 500 et 4 000 milliards de dollars par an ;

4. *Prend en compte* les réflexions constructives contenues dans le document de base que le secrétariat de la CNUCED a établi sur la manière dont la facilitation numérique des affaires et de l'investissement et une plus grande dématérialisation des services publics peuvent contribuer à surmonter certains obstacles à l'entrée d'investissements durables dans les pays en développement ;

5. *Prie* la CNUCED de poursuivre ses travaux de recherche et d'élaboration de recommandations à l'appui de la facilitation des affaires, ainsi que de continuer à soutenir l'échange d'expériences nationales et la diffusion des meilleures pratiques et des efforts visant à promouvoir et à faciliter le financement d'investissements durables et à instaurer un cadre plus propice à l'investissement, notamment grâce à une coopération technique au service des pays en développement ;

6. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à étudier les moyens de mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour poursuivre ses travaux de mise en place de guichets uniques numériques dans les États membres qui en font la demande ;

7. *Mesure* combien il est important que toutes les parties prenantes diffusent des informations et des statistiques transparentes et solides, afin d'éclairer les décisions des investisseurs ;

8. *Salue* le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa quarantième session ; souligne le rôle important joué par la publication d'informations sur la durabilité dans la réalisation des objectifs de développement durable ; et remercie la CNUCED d'aider ses États membres à promouvoir la publication d'informations fiables et comparables sur les résultats financiers et le développement durable, notamment par l'établissement de partenariats régionaux ;

9. *Réaffirme* que la recherche-développement, la science, la technologie, l'innovation et le développement des compétences, ainsi que la coopération internationale dans ces domaines, sont des facteurs essentiels de la transformation structurelle qui contribuent à une économie compétitive, durable, inclusive et résiliente, et permettent de réaliser les objectifs de développement durable et de combler le déficit technologique actuel ;

10. *Se déclare satisfaite* des présentations que le secrétariat de la CNUCED a faites des tendances et politiques mondiales les plus récentes dans le domaine de la technologie au service du développement, conformément aux trois piliers de son action que sont la recherche et l'analyse, la coopération technique et la formation de consensus ; et invite le secrétariat de la CNUCED à continuer de rendre compte de ses travaux dans ces domaines ;

11. *Prie* la CNUCED de continuer à suivre et à analyser avec diligence les tendances les plus récentes de l'investissement mondial et de publier des rapports complets à l'intention des États membres ;

12. *Invite* la CNUCED, en collaboration avec d'autres organisations compétentes, à poursuivre ses travaux sur les technologies émergentes et d'avant-garde, notamment en organisant des séances d'information et de partage d'expériences ;

13. *Prend en compte* les réflexions constructives contenues dans le document de base que le secrétariat de la CNUCED a établi sur la manière dont les pays se situant à différents stades de développement pourraient mettre les technologies de la chaîne de blocs au service du développement durable, ainsi que sur le rôle de la collaboration internationale comme moyen de faciliter les activités nationales visant à mettre à profit cette technologie ;

14. *Invite* la CNUCED à continuer de jouer un rôle important en aidant les pays en développement à tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement durable.

Séance plénière de clôture
3 mai 2024

B. Autres décisions prises par la Commission

1. Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière d'ouverture, le 1^{er} mai 2024, la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a examiné un rapport au titre de ce point de l'ordre du jour.

2. Le Président de la dixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable a présenté le rapport.

3. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote [TD/B/C.II/MEM.4/29](#).

2. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(Point 4 de l'ordre du jour)

4. À sa séance plénière d'ouverture, le 1^{er} mai 2024, la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a examiné un rapport au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. L'administrateur chargé de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté le rapport de la quarantième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

6. Le représentant d'un groupe régional a salué les progrès accomplis dans la diffusion de documents d'orientation et l'effet positif que ces orientations avaient sur le renforcement des capacités et des institutions dans les pays en développement.

7. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote [TD/B/C.II/ISAR/107](#), a approuvé les conclusions concertées et a adopté l'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session qui y figurait.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Déclarations liminaires

8. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a ouvert la session. Des déclarations liminaires ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Niger (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Jamaïque (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Bangladesh (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Kenya ; Trinité-et-Tobago ; Chine ; Fédération de Russie ; Zimbabwe ; Pérou.

9. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné que l'investissement et la technologie étaient deux facteurs essentiels qui contribuaient à stimuler le progrès, à améliorer le niveau de vie et à relever les défis du monde moderne. Toutefois, l'investissement mondial faisait face à des obstacles, notamment le ralentissement de la croissance, les tensions géopolitiques et la fragmentation croissante de l'économie. Les travaux de recherche de la CNUCED montraient que l'investissement étranger direct était en déclin et que les flux régionaux avaient diminué ou stagné en raison de difficultés et de fractures structurelles, l'investissement se déplaçant vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée et plus complexes sur le plan technologique ; il était ainsi devenu plus difficile d'obtenir les types d'investissements sur lesquels les pays en développement comptaient généralement pour mener à bien la transformation industrielle et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. En outre, les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) étaient largement supérieurs aux ressources disponibles. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la CNUCED avait collaboré avec des parties prenantes dans tous les domaines de l'investissement afin de créer un écosystème favorable à l'essor de l'investissement et du financement durables. Les discussions sur cette question tenues au Forum mondial de l'investissement avaient débouché sur de nouveaux outils de politique, des partenariats et des initiatives de renforcement des capacités, notamment concernant la facilitation de l'investissement. En jetant les bases d'initiatives plus larges en matière d'administration numérique, la facilitation de l'investissement pourrait, grâce aux outils numériques, renforcer les institutions et atténuer les faiblesses de la gouvernance qui entravaient les investissements.

10. Concernant la technologie, le Secrétaire général adjoint a souligné que les technologies d'avant-garde pouvaient grandement contribuer à accélérer le développement en augmentant la productivité, en créant des emplois, en permettant le partage des connaissances, en améliorant la santé et en promouvant la durabilité. Si les données étaient la pierre angulaire de nombreuses technologies d'avant-garde, la forte concentration des données et des capacités y relatives aux mains de quelques opérateurs pourrait aggraver la fracture numérique et accroître les disparités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. À ce jour, seuls quelques pays en développement avaient pu être compétitifs sur le marché des technologies d'avant-garde. Les nécessaires compétences, politiques stratégiques, investissements et efforts de renforcement des capacités devaient être adéquats si l'on voulait

garantir une répartition équitable des bénéfices et une gestion efficace des risques potentiels. Les technologies de la chaîne de blocs pouvaient démocratiser les données et accélérer la réalisation des ODD. Cependant, les pays en développement devaient surmonter plusieurs obstacles pour adopter ces technologies. Le Secrétaire général adjoint a souligné qu'il était donc essentiel de renforcer les infrastructures numériques et l'acquisition de compétences. Les organisations internationales avaient un rôle à jouer en aidant les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales dans ce domaine. L'investissement et la technologie étaient essentiels au progrès, mais la communauté internationale devait veiller à ce qu'ils soient également un facteur de développement.

11. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et plusieurs délégations se sont félicités des travaux d'analyse de la CNUCED sur l'investissement et les entreprises ; ont salué le *World Investment Report 2023* (Rapport sur l'investissement dans le monde) et les indicateurs de suivi de l'investissement mondial, de l'investissement au service des objectifs de développement durable et de la politique d'investissement ; et étaient préoccupés par la baisse de l'investissement étranger direct et par le déficit d'investissement croissant dans la réalisation des ODD. À cet égard, les représentants de quelques groupes régionaux ont souligné le besoin urgent de réaliser des investissements supplémentaires, afin de combler le déficit de financement du développement durable. En outre, les représentants de certains groupes régionaux ont souligné que les nouveaux outils technologiques et le commerce numérique jouaient un rôle important en vue de surmonter les obstacles à la réalisation des ODD. Le représentant d'un groupe régional a plaidé pour la promotion de partenariats public-privé, en particulier dans les secteurs ayant trait aux ODD, grâce à des politiques d'investissement ciblées. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné la nécessité stratégique de réaliser des investissements soutenus en Afrique, afin de remédier à l'instabilité des investissements étrangers directs, ainsi qu'aux lacunes en matière d'infrastructures et de développement.

12. Les représentants de quelques groupes régionaux et quelques délégations ont salué l'orientation thématique du *World Investment Report 2023*, l'analyse des enjeux ayant trait à la transition énergétique et l'accent mis sur la nécessité de constituer des partenariats pour renforcer l'aide financière, technologique et spécialisée aux projets d'énergie renouvelable ; et ont demandé instamment à la CNUCED de continuer à aider les pays, en particulier à mener à bien la transition vers les énergies propres, à améliorer les systèmes agroalimentaires et à mettre en place des infrastructures durables, afin d'avancer dans la réalisation des ODD. Quelques délégations ont exprimé leur inquiétude face à la baisse notable des investissements étrangers directs dans l'industrie manufacturière, soit -12 % en taux annuel composé après la pandémie, comme le montraient les travaux de recherche de la CNUCED ; cela entravait la capacité des pays en développement de participer à des chaînes de valeur mondiales aux fins de leur développement économique et industriel, et les délégations ont plaidé pour que l'on continue à mettre l'accent sur la transformation économique dans les pays en développement. Les représentants de certains groupes régionaux et une délégation ont pris note des résultats pratiques du Forum mondial de l'investissement. Le représentant d'un groupe régional a souligné que le village de l'investissement contribuait à renforcer les réseaux et les possibilités de contact dans le cadre du financement de projets d'investissement. Le représentant d'un autre groupe régional a salué la table ronde de haut niveau sur les garanties d'investissement dans les petits États insulaires en développement, ainsi que la piste académique qui permettait de faire le lien entre le monde universitaire et l'élaboration des politiques. Les représentants de certains groupes régionaux ont salué les travaux de la CNUCED sur la réforme des accords internationaux d'investissement, notamment le lancement d'une plateforme multipartite lors du Forum mondial de l'investissement, et ont souligné la nécessité de mener une réforme afin de renforcer la coopération multilatérale et de mettre davantage l'accent sur le développement durable, dans le but de maximiser les effets positifs des accords internationaux d'investissement.

13. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et plusieurs délégations ont salué le choix des thèmes de la Commission et les documents de base établis par le secrétariat de la CNUCED. En outre, ils ont estimé qu'en créant un cadre d'investissement transparent et accessible, la facilitation des affaires et de l'investissement jouait un rôle essentiel dans la réalisation des ODD. Le représentant d'un groupe régional a souligné que les pays en

développement recevaient un appui de la CNUCED et du portail mondial de l'Union européenne en matière de facilitation des investissements. Le représentant d'un autre groupe régional a estimé que la facilitation des échanges contribuait à créer un environnement inclusif pour la mobilisation sans entrave des capitaux au service du développement durable. Le représentant d'un groupe régional et des délégations ont noté que l'initiative de facilitation des investissements au service du développement pouvait jouer un rôle dans la promotion de l'assistance technique à une meilleure facilitation des investissements, et ont proposé d'en tenir compte dans les analyses futures de la facilitation de l'investissement et de l'administration numérique.

14. Les représentants de certains groupes régionaux ont estimé que la transition technologique verte ouvrait des perspectives et qu'il était important de développer les compétences, de permettre l'instauration de cadres locaux innovants et d'exploiter la science, la technologie et l'innovation pour répondre aux besoins des pays en développement, la technologie numérique servant de tremplin à l'administration numérique. Les représentants de quelques groupes régionaux ont déclaré que la CNUCED pourrait continuer à débattre de la manière d'utiliser les nouvelles technologies au service du développement durable ; ont pris note de l'aide apportée par la CNUCED s'agissant des plateformes de gouvernance numérique ; et ont souligné que la résorption de la fracture numérique entre les pays développés et les pays en développement jouait un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté. Les représentants de certains groupes régionaux se sont félicités des outils d'administration numérique de la CNUCED, tels que les portails d'information et les guichets uniques.

15. Le représentant d'un groupe régional a mis l'accent sur le cadre de facilitation des investissements de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, faisant état des progrès substantiels réalisés, ainsi que des améliorations possibles, en particulier dans l'utilisation des technologies numériques pour attirer, faciliter et retenir les investissements. Une délégation a pris note des informations disponibles dans l'Observatoire mondial sur la finance durable et a demandé au secrétariat de la CNUCED de les mettre à jour régulièrement. Enfin, le représentant d'un groupe régional a demandé que la CNUCED, en s'appuyant sur les expériences réussies en Afrique et en Amérique latine et sur le Cadre directeur pour l'entreprenariat, poursuive et intensifie le renforcement des capacités entrepreneuriales en Asie.

2. Autres questions

Évolution récente des tendances et des politiques dans le domaine de l'investissement et du développement des entreprises

16. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté l'évolution récente des technologies d'avant-garde et la manière dont la CNUCED les utilisait pour contribuer au développement durable, par exemple en incorporant la technologie de l'intelligence artificielle dans le Système douanier automatisé (SYDONIA), le plus grand programme de coopération technique de la CNUCED. Constatant qu'à la faveur de la révolution technologique actuelle, l'intérêt dans des technologies telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la chaîne de blocs et la biotechnologie s'était considérablement accru, de même que l'adoption de ces technologies, les investissements qui y étaient réalisés et la concurrence dont celles-ci faisaient l'objet, la Directrice a estimé que les travaux de la Commission devraient en tenir compte. Outre la contribution de la technologie au développement durable, la Directrice a examiné les risques de déplacement d'emplois, de perturbation économique et de consommation élevée d'énergie qui y étaient associés, ainsi que les préoccupations relatives à la confidentialité des données, à la sécurité, aux préjugés et à la discrimination, qui pourraient creuser les inégalités existant entre les pays, en particulier compte tenu de la forte concentration du marché des grands fournisseurs de technologies d'avant-garde. Elle a déclaré que la communauté internationale devait aider les pays en développement à s'adapter aux technologies d'avant-garde, afin qu'ils puissent créer de la valeur, innover et surmonter les obstacles au développement. La Directrice a conclu en soulignant l'importance d'une gouvernance mondiale des données et d'un partage des initiatives internationales, notamment celles relatives à l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle et à la proposition de créer un groupe de travail sur les principes fondamentaux de la gouvernance des données dans le cadre de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

17. Une délégation a souligné que les thèmes de l'investissement et du financement faisaient partie intégrante d'une résolution que la Commission de la science et de la technique au service du développement avait récemment adoptée ; a fait observer que la mise au point de technologies d'avant-garde reposait sur les flux de données et le transfert de technologies, deux domaines dans lesquels les pays en développement avaient besoin d'un appui ciblé ; et a demandé au secrétariat de la CNUCED d'organiser des séances d'information et de continuer à renforcer la coopération internationale sur ces questions.

18. L'administrateur chargé de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté les tendances et les politiques récentes en matière d'investissement étranger direct et de financement durable. Les estimations de la CNUCED pour 2023 faisaient état de tendances négatives en matière d'investissements étrangers directs à l'échelle mondiale ; les nouveaux projets avaient quelque peu augmenté en nombre, mais leur répartition était de plus en plus inégale, car ils étaient principalement concentrés dans quelques pays. L'administrateur a mis en lumière les tendances à plus long terme, notamment le contraste qui était observé entre le ralentissement de l'investissement étranger direct depuis les années 2010 et l'expansion continue du commerce et des chaînes de valeur mondiales, et a constaté que l'investissement augmentait dans les projets de haute technologie et les projets axés sur la technologie alors qu'il baissait dans le secteur manufacturier et les projets industriels à grande échelle. Il a souligné que ces changements auraient des conséquences importantes dans les pays en développement, notamment sur l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et sur la capacité à attirer les investissements étrangers directs, ce qui aurait un impact sur le développement industriel et la création d'emplois dans les zones économiques spéciales. Concernant la finance durable, il a fait observer qu'en dépit de la croissance des marchés de capitaux, les projets d'investissement concrets ayant trait aux ODD stagnaient dans les pays en développement, en particulier dans les énergies renouvelables et la transition énergétique. Il a souligné que l'insuffisance des investissements dans ces pays n'était pas due à un manque de politiques, car ces pays avaient adopté de nombreuses politiques pour promouvoir, attirer et faciliter les investissements étrangers directs. L'administrateur a constaté que la transition numérique était au cœur de la mise en œuvre efficace de ces mesures et qu'elle pourrait en outre aider à atténuer les faiblesses institutionnelles et relatives à la gouvernance, qui figuraient parmi les principaux obstacles à l'essor des investissements favorables à un développement durable. Enfin, il a souligné les liens étroits existant entre la dématérialisation des services publics et la promotion des investissements axés sur un développement durable, estimant que la facilitation des affaires et de l'investissement constituait un bon point de départ pour les initiatives d'administration numérique.

19. Une délégation a souligné que la baisse des flux mondiaux était largement due aux tensions géopolitiques, aux prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie et à une dette publique en augmentation, tout en faisant observer qu'il existait un écart notable entre les investissements dans les énergies renouvelables dans les pays en développement et le besoin urgent d'aide, y compris grâce à des financements innovants, des cadres internationaux propices, des transferts de technologie et des capacités locales accrues ; en outre, soulignant la valeur de l'analyse de la CNUCED, il a demandé des informations sur le rôle respectif de la CNUCED et de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international en matière de règlement des différends entre investisseurs et États. Une autre délégation s'est enquis des conseils de la CNUCED au secteur privé des petits États insulaires en développement et d'autres pays en développement pour qu'ils deviennent des partenaires et des bénéficiaires sur le marché en expansion des investissements financiers durables. L'administrateur a déclaré que la perception défavorable du risque associé à ces pays était la principale raison du manque de financement ; la prochaine édition du *World Investment Report* se concentrait sur les initiatives d'administration numérique, dans le cadre de la résolution de ces problèmes sous-jacents, et la CNUCED s'associait à des investisseurs institutionnels pour aider à orienter les investissements à long terme vers des projets ayant trait aux ODD. Enfin, l'administrateur a noté que les petits États insulaires en développement pouvaient bénéficier d'un soutien supplémentaire par l'intermédiaire des organismes de garantie de crédit, qui proposaient une aide financière à des projets essentiels pour attirer des fonds privés.

B. La facilitation de l'investissement au service du développement durable

(Point 5 de l'ordre du jour)

20. En ouvrant la session, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a noté que la réalisation au niveau mondial des objectifs de développement durable était considérablement retardée, les flux d'investissement ayant diminué au cours des deux dernières années, ce qui portait le déficit d'investissement dans les ODD à plus de 4 000 milliards de dollars par an. La facilitation de l'investissement était devenue prédominante aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral, et les membres de l'Organisation mondiale du commerce participant à l'initiative de facilitation des investissements au service du développement avaient finalisé l'accord y relatif en novembre 2023. La CNUCED avait joué un rôle essentiel dans le renforcement de la facilitation de l'investissement en diffusant des outils numériques. Le Secrétaire général adjoint a estimé que l'information en ligne sur l'investissement n'était pas suffisante en soi pour accroître les flux d'investissement. Pour s'attaquer aux causes profondes d'une perception défavorable des risques et améliorer l'accès aux capitaux, il fallait prendre en compte divers facteurs, notamment la bonne gouvernance et les institutions, les outils numériques étant un moyen d'améliorer les institutions de manière globale. La facilitation des affaires et de l'investissement étaient un tremplin vers la dématérialisation des services publics.

21. Dans ses remarques liminaires, l'administrateur chargé de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a souligné le rôle que jouait la facilitation des affaires et de l'investissement en tant que point de départ de la dématérialisation des fonctions publiques, en mettant l'accent sur le fait que les services numériques étaient largement utilisés pour l'immatriculation des entreprises et la délivrance de licences. La CNUCED contribuait à cette transformation en diffusant des produits numériques tels que des portails d'information et des guichets uniques, dont l'utilisation par l'administration ne nécessitait qu'une formation minimale. L'objectif était d'aller au-delà de la facilitation numérique des investissements pour englober une gamme plus large de services publics.

22. Une réunion-débat a été organisée avec la participation des cinq intervenants suivants : le Secrétaire général de l'Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement (D-8) ; le Vice-Ministre et Directeur exécutif du Centre national d'enregistrement (El Salvador) ; le Secrétaire général du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement (Jordanie) ; le Sous-Secrétaire au commerce extérieur du Ministère de l'économie (Mexique) ; le Vice-Président de l'Autorité générale pour l'investissement et les zones franches (Égypte). Un représentant de la Gambie a présenté une déclaration au nom du Ministère du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi.

23. Un intervenant a souligné l'engagement du D-8 à tirer parti de la dématérialisation des services publics pour renforcer la coopération économique entre les membres et a souligné que l'organisation et ses membres bénéficiaient des principes directeurs pour l'élaboration des politiques d'investissement élaborés par le D-8 et la CNUCED. Compte tenu de la diversité géographique des membres du D-8, les plateformes numériques destinées à soutenir les activités commerciales étaient particulièrement importantes.

24. Un autre intervenant a décrit les effets transformateurs de la dématérialisation des registres clés, et donc de la réduction des délais de traitement, qui avaient directement profité aux petites et moyennes entreprises et amélioré l'environnement des affaires à El Salvador. Les outils d'administration numérique de la CNUCED avaient contribué à ce changement. Selon l'intervenant, El Salvador visait à réaliser une transformation numérique complète des services publics d'ici 2030, y compris en permettant à la diaspora d'y accéder.

25. Un autre intervenant a souligné le rôle crucial de l'investissement étranger direct dans le développement économique et a mis en exergue les réformes globales menées en Jordanie, en partie grâce aux outils d'administration numérique de la CNUCED, afin de rationaliser les procédures d'investissement au moyen de systèmes numériques. Ces réformes visaient à éliminer les obstacles et à rationaliser les processus, en renforçant la transparence et l'efficacité.

26. Un autre intervenant a expliqué comment les outils d'administration numérique de la CNUCED avaient été utilisés au Mexique pour simplifier les procédures administratives et attirer les investissements, tout en faisant observer que la simplification ne devait pas être confondue avec la déréglementation et que les petites et moyennes entreprises, en particulier, étaient soumises à des processus difficiles. L'intervenant a déclaré qu'en éliminant les intermédiaires, la dématérialisation pourrait également contribuer à réduire les risques de corruption.

27. Un autre intervenant a souligné les initiatives stratégiques lancées en Égypte pour améliorer le cadre de l'investissement. L'accent mis au niveau national sur la dématérialisation des processus d'immatriculation et de délivrance de licences s'inscrivait dans une stratégie plus large visant à attirer et à retenir les investissements étrangers, lesquels étaient essentiels à la croissance et au développement économiques. L'intervenant a déclaré que d'autres efforts portaient sur le système des zones franches publiques et privées.

28. Le représentant de la Gambie a mis en lumière l'appui que la CNUCED apportait à l'examen et à la réforme de la politique d'investissement et à l'adoption d'outils d'administration numérique, ce qui devrait améliorer la prestation de services aux petites et moyennes entreprises, en particulier dans les zones rurales. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre d'un mouvement plus large en faveur de l'administration numérique, afin de rationaliser les processus et de favoriser la croissance du secteur privé.

29. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et des délégations ont estimé que les outils numériques, ainsi que le renforcement des capacités nécessaires, contribuaient grandement à faciliter les investissements étrangers et locaux, favorisant ainsi la diversification économique et l'inclusion en vue de la réalisation des ODD. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et une délégation ont souligné l'importance de la coopération internationale en matière de facilitation de l'investissement, y compris les discussions conjointes et le partage des meilleures pratiques. Les représentants de quelques groupes régionaux ont mis l'accent sur le rôle que les initiatives d'intégration régionale jouaient à cet égard. Le représentant d'un groupe régional a souligné l'intérêt d'avoir des règles internationales contraignantes assorties d'obligations claires à long terme pour les pays donateurs et les pays bénéficiaires en matière de facilitation des investissements. Une délégation a demandé à la CNUCED de renforcer les activités de formation de consensus dans ce domaine. Les représentants de certains groupes régionaux et des délégations se sont félicités des travaux de recherche, des orientations, de l'assistance technique et des activités de promotion de la CNUCED à l'appui des initiatives de facilitation de l'investissement ; les représentants de certains groupes régionaux et une délégation ont souligné l'intérêt du programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement de la CNUCED en vue de guider l'action des pouvoirs publics, tout en faisant observer que les recommandations qui y étaient formulées pouvaient être retrouvées dans des initiatives multilatérales et bilatérales pour la facilitation de l'investissement et que la mise en œuvre des mesures recommandées devait se faire en conformité avec les priorités nationales de développement.

30. Plusieurs délégations ont pris acte de la finalisation de l'accord sur la facilitation des investissements au service du développement. À cet égard, des délégations ont estimé que l'accord devrait procurer des avantages notables, en particulier dans les pays en développement, et ont exprimé l'espoir que l'accord serait bientôt adopté formellement dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ; quelques délégations ont noté que des synergies existaient entre l'accord et les propositions émanant de la CNUCED. Une délégation a souligné qu'une coopération entre la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce serait nécessaire ; plusieurs délégations ont salué le rôle que la CNUCED jouait en matière d'évaluation des besoins ; le représentant d'un groupe régional a souligné les difficultés des pays en développement à utiliser des outils de facilitation des investissements. Les représentants de quelques groupes régionaux et quelques délégations ont souligné l'importance de l'assistance et de l'analyse techniques que la CNUCED apporterait dans ce domaine.

31. Le représentant d'un groupe régional a relevé les risques susceptibles d'entraver la facilitation des investissements et la coopération économique, tels que les niveaux d'endettement élevés, les risques géopolitiques et les préoccupations relatives à la fracture économique. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné la nécessité de réformer

le système mondial de l'investissement pour l'adapter aux nouveaux défis ; une délégation a plaidé en faveur d'une réforme de la finance internationale qui rende celui-ci plus inclusif et plus équitable. Le représentant d'un groupe régional et des délégations ont donné des exemples d'obstacles rencontrés dans les pays en développement et de mesures prises en matière de facilitation des affaires et de l'investissement au niveau national. Les intervenants ont souligné le rôle joué par la coordination entre les différentes parties des pouvoirs publics, grâce à des coordonnateurs dûment autorisés, et la nécessité d'encourager les pays en développement à adopter des initiatives de facilitation de l'investissement. L'administrateur chargé de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a estimé que les règles non contraignantes et les accords internationaux pouvaient servir de catalyseurs de la facilitation des investissements ; a déclaré que l'accord de facilitation des investissements au service du développement serait exposé en détail dans la prochaine édition du *World Investment Report* ; a souligné la nécessité de maintenir une assistance technique à l'utilisation des outils d'administration numérique et a précisé que la CNUCED aiderait les pays à mettre en œuvre les accords de facilitation de l'investissement.

Expériences nationales : un échange de bonnes pratiques

32. Dans ses observations liminaires, l'administrateur chargé de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a illustré les principes fondamentaux de l'approche de la CNUCED en matière de facilitation de l'investissement à l'aide d'outils d'administration numérique. Ces principes visaient à garantir que les mesures de facilitation des investissements étaient permanentes, qu'elles prenaient en compte tous les niveaux et aspects utiles à tous les investisseurs, tant nationaux qu'étrangers, et qu'elles utilisaient les économies d'échelle et de gamme pour embrasser des aspects supplémentaires, tels que le droit du travail et les permis. Il a souligné l'importance de ces mesures dans les pays en développement et a insisté sur le fait que les outils numériques permettaient de garantir l'exécution des mesures.

33. Une réunion-débat a été organisée avec la participation des six intervenants suivants : le Directeur général du département de l'industrie du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi (Bhoutan) ; le Directeur adjoint (par intérim) de l'Institut allemand du développement et de la durabilité ; la Ministre conseillère de la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, ancienne Vice-Ministre du commerce extérieur ; le Secrétaire à la modernisation de la municipalité de Lomas de Zamora (Argentine) ; l'Inspectrice hors classe du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement (Jordanie) ; le Directeur de la stratégie au Centre des registres et des systèmes d'information (Estonie).

34. Un intervenant a souligné qu'il importait de tirer parti des portails d'information numériques et des guichets uniques pour attirer les investissements étrangers. Il a estimé que les programmes nationaux avaient permis au Bhoutan de dématérialiser les procédures administratives, ce qui avait simplifié les procédures et les avait rendues plus transparentes, tout en favorisant la sensibilisation du public et le dialogue. La dématérialisation avait contribué à réduire les charges et les coûts administratifs, encourageant ainsi les petites entreprises, en particulier celles dirigées par des femmes, à obtenir des certificats d'enregistrement.

35. Un autre intervenant a exposé en détail les résultats de l'indice de facilitation des investissements, qui montraient que presque tous les pays recouraient à la facilitation des investissements, mais que le taux d'adoption des réformes variait selon le groupe économique et la région, le plus bas étant celui des pays à faible revenu d'Afrique. Il ressortait de l'analyse que le revenu était plus élevé lorsque les mesures de facilitation des investissements étaient plus nombreuses, mais il y avait quelques cas aberrants, certains pays à faible revenu ayant obtenu de meilleurs résultats que des pays à revenu intermédiaire ou élevé ; cela permettait de souligner l'importance de la volonté politique à côté de l'accès au financement. En outre, le taux d'adoption était faible dans les domaines de la coordination et de l'examen, des processus de demande et de la coopération, et il existait un écart entre les résultats des pays à revenu élevé et ceux des pays à revenu faible ou intermédiaire. L'intervenant a souligné la nécessité de favoriser la coopération ; la possibilité que l'accord relatif à la facilitation des investissements au service du développement renforce la coopération ;

l'importance des outils numériques de facilitation de l'investissement, tout en faisant observer que si la plupart des pays avaient obtenu de bons résultats pour des indicateurs de base tels que l'existence de sites Web ayant trait à l'investissement, il n'en allait pas de même de l'adoption d'outils d'administration numérique plus complexes tels que les guichets uniques. À cet égard, l'intervenant a jugé que l'assistance technique et le renforcement des capacités étaient nécessaires pour bien utiliser des outils complexes.

36. Une autre intervenante a mis en lumière l'expérience de la Colombie en matière de durabilité et de dématérialisation. Elle a souligné que les outils technologiques à eux seuls étaient insuffisants si les investissements correspondants n'étaient pas réalisés dans la culture d'entreprise et la mentalité commerciale. Les accords de libre-échange avaient poussé les entreprises à être compétitives à l'échelle mondiale, ce qui avait nécessité une transformation numérique, par exemple pour rendre les services médicaux compétitifs. L'Alliance du Pacifique jouait un rôle essentiel dans la promotion d'accords sectoriels, afin d'attirer les investissements, dont la dématérialisation était un élément clé. En matière de durabilité, l'intervenante a estimé que les préoccupations environnementales avaient évolué, passant de la perception d'une menace découlant des accords de libre-échange à la possibilité pour les entreprises d'intégrer la durabilité dans leurs activités. Enfin, elle a souligné l'importance du leadership des femmes dans la promotion du développement durable, créant ainsi un précédent pour d'autres entreprises qui accordaient la priorité au développement durable parallèlement aux objectifs financiers.

37. Un autre intervenant a fait part de ses observations sur les efforts de facilitation du commerce menés dans la municipalité de Lomas de Zamora (Argentine) et sur l'impact de l'aide de la CNUCED, en se reportant à la participation de la municipalité au programme de dématérialisation depuis 2010. L'accent mis sur la hiérarchisation des besoins des citoyens conduisait à un changement de paradigme dans l'organisation du travail municipal, l'accent étant mis sur la simplification des procédures administratives, afin de réduire les coûts, le temps nécessaire et la complexité. Des indices avaient été élaborés pour suivre les progrès accomplis et garantir ainsi l'efficacité des réformes administratives. En outre, la continuité et le leadership de l'équipe locale avaient été des facteurs clés de la réussite du programme, et les collaborations ultérieures avec le secteur privé et les chambres de commerce avaient permis de renforcer les capacités et de recourir à des outils de facilitation. L'intervenant a souligné le rôle important que les gouvernements locaux jouaient dans l'exécution des programmes de facilitation, compte tenu de leurs liens directs avec les citoyens et de leur volonté relative de modifier la législation locale, ainsi que de la nécessité de rationaliser les processus administratifs aux échelons supérieurs de l'administration. Enfin, il a exprimé sa gratitude à la CNUCED pour l'aide que celle-ci apportait constamment à l'élaboration de stratégies et d'outils adaptés pour améliorer les moyens de subsistance.

38. Une autre intervenante a exposé en détail la plateforme de réglementation électronique pour l'immatriculation des entreprises qui avait été établie en Jordanie, à l'aide du portail d'information numérique de la CNUCED, afin de simplifier et d'améliorer la transparence des procédures d'immatriculation des entreprises. Elle a souligné qu'il était important de fournir des informations complètes et correctes, afin de renforcer la confiance des investisseurs dans le cadre national d'investissement. En outre, elle privilégiait une approche centrée sur l'utilisateur, garantissant l'exactitude et la pertinence du contenu de la plateforme et la fourniture d'informations complètes.

39. Un autre intervenant a relevé plusieurs facteurs qui avaient contribué au succès de la vision numérique adoptée en Estonie, notamment la cohérence par rapport à l'objectif de devenir entièrement numérique, la collaboration avec les parties prenantes et les décideurs, la facilitation de la mise en œuvre rapide des outils numériques, la concentration sur les décisions stratégiques et l'utilisation efficace des ressources, la mise en place de services publics personnalisés et efficaces, la priorité donnée aux échanges libres de données entre les institutions publiques, la rationalisation des processus et la réduction au minimum des obstacles bureaucratiques pour les citoyens et les entreprises. L'Estonie utilisait le guichet unique numérique de la CNUCED, qui ne nécessitait pas de programmeurs, donnant ainsi aux fonctionnaires une plus grande responsabilité dans la conception des services numériques ; cela permettait de réduire le temps de mise en œuvre de la dématérialisation et de favoriser l'innovation et l'amélioration permanentes des services publics.

40. Le représentant d'un groupe régional et des délégations ont remercié la CNUCED de soutenir des projets d'assistance technique sur la facilitation de l'investissement, notamment grâce au programme d'administration numérique, aux examens de la politique d'investissement et à la formation consacrée aux accords d'investissement. À cet égard, quelques délégations ont fait état d'un projet financé par l'Union européenne visant à soutenir la facilitation des investissements au moyen d'outils de dématérialisation dans six États membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Quelques délégations ont souligné l'intérêt de l'apprentissage à partir des expériences nationales et des meilleures pratiques en matière de facilitation des investissements.

41. Une délégation a souligné les obstacles que rencontraient les pays en développement pour attirer les flux d'investissement, tout en faisant observer que les pays en développement possédaient d'importants gisements de minéraux critiques pour la transition énergétique, qui pourraient permettre de stimuler l'investissement étranger direct, et qu'il était nécessaire de mettre en place des initiatives de facilitation de l'investissement ciblées sur la transition énergétique, en vue d'accroître la valeur ajoutée et le transfert de technologie.

42. Une autre délégation a demandé des précisions sur la manière d'attirer avec succès les investissements étrangers tout en conservant des normes élevées, afin de garantir la contribution des investissements au développement durable. En réponse, l'administrateur chargé de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a souligné l'intensification de la concurrence mondiale en matière d'investissement dans un contexte de réduction du nombre de grands projets industriels. Soulignant l'importance des outils numériques de facilitation de l'investissement, notamment ceux de la CNUCED, il a examiné la durabilité potentielle de l'investissement international et l'impact différencié des outils numériques sur les investisseurs nationaux, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, en particulier en vue d'avancer dans la réalisation des ODD, notamment concernant l'égalité entre les sexes et l'inclusion économique dans les zones reculées.

43. Une délégation a souligné l'importance d'une coordination et d'une collaboration étroites entre les parties prenantes au niveau national, afin de garantir le succès des réformes politiques, et a demandé d'autres exemples d'expériences et les éléments clés nécessaires pour renforcer la collaboration des parties prenantes. Une autre délégation a demandé des précisions sur l'efficacité du portail d'investissement en Jordanie et sur le rôle que celui-ci jouait pour attirer les investissements. Le Président de la session en cours de la Commission a abordé la question de la mobilisation des parties prenantes et de la transition numérique, et a demandé comment les évaluations des besoins pouvaient stimuler l'adoption de mesures de facilitation de l'investissement. L'administrateur chargé de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED s'est enquis des difficultés rencontrées en Argentine pour intégrer les outils numériques de facilitation de l'investissement au niveau local dans les initiatives nationales, ainsi que des activités de renforcement des capacités menées au Bhoutan et de la portée des services publics numériques mis au point.

44. Le premier intervenant a souligné le rôle essentiel du transfert de connaissances et du renforcement des capacités dans l'élargissement du champ d'application des plateformes de guichet unique pour la délivrance de licences aux entreprises.

45. Le deuxième intervenant a souligné l'importance de l'évaluation des besoins pour mobiliser une aide en faveur des mesures de facilitation de l'investissement, en s'appuyant sur des recherches menées en République démocratique populaire lao, au Togo et en Zambie ; et a souligné le rôle que jouaient les ateliers d'évaluation des besoins dans le dialogue entre les parties prenantes et l'élaboration de plans d'action visant à mener à bien des réformes en matière d'investissement.

46. Le troisième intervenant a souligné la nécessité de suivre des approches novatrices dans un contexte mondial en pleine évolution et a proposé que la CNUCED dirige les activités visant à rapprocher les organisations et à promouvoir la collaboration, afin de faciliter l'investissement.

47. Le quatrième intervenant a souligné les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'outils numériques au niveau local, tout en constatant une résistance au changement dans les administrations publiques ; l'importance de la culture organisationnelle dans l'adoption de stratégies prospectives, tout en prenant note des complexités posées par les différentes structures de gouvernance ; et la nécessité de mettre en place des politiques pilotées par l'État, afin de simplifier les procédures et de favoriser l'adoption généralisée des outils numériques.

48. Le cinquième intervenant a souligné les avantages de l'utilisation des outils numériques de la CNUCED sur le plan des politiques, notamment la meilleure coordination entre les organismes et la transparence accrue des processus administratifs ; le taux de succès pourrait être mesuré par le trafic sur le site Web et par les observations des utilisateurs une fois la plateforme opérationnelle.

49. Le sixième intervenant s'est penché sur les difficultés et les délais de mobilisation des parties prenantes ; a précisé que six mois environ étaient généralement nécessaires pour réaliser les modifications réglementaires, en fonction des priorités et des capacités des parties prenantes ; et a estimé que l'adoption d'outils numériques par les citoyens et les entreprises pourrait prendre de cinq à dix ans, en fonction des progrès technologiques et de la facilité d'utilisation des services publics.

50. Dans ses observations finales, l'administrateur chargé de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a mis en lumière certains des points essentiels soulevés par les intervenants, notamment que les portails d'information numérique et les guichets uniques contribuaient à rationaliser les procédures publiques et à attirer les investissements. Il a souligné l'importance d'une application locale et de ses incidences sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, en insistant sur le fait que la facilitation des investissements devait être intégrée dans des considérations plus larges. Il a pris note des points de vue différents sur le rôle de la technologie dans la facilitation de l'investissement, déclarant que la prochaine édition du *World Investment Report* traiterait de ces sujets et tiendrait compte des idées exprimées au cours des débats.

C. Les technologies de la chaîne de blocs au service du développement durable

(Point 6 de l'ordre du jour)

51. Le Chef du Service des technologies, de l'innovation et du développement des connaissances de la CNUCED a présenté le document de référence que le secrétariat avait établi pour faciliter l'examen par la Commission du point de l'ordre du jour. La technologie de la chaîne de blocs était traditionnellement associée aux cryptomonnaies, mais son potentiel de transformation dans divers domaines en faisait un outil précieux pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. S'appuyant sur une série d'exemples de projets de développement, le Chef a montré comment la technologie de la chaîne de blocs pourrait encore évoluer de manière bénéfique, par exemple par la décentralisation des applications, pour créer des innovations plus efficaces et promouvoir l'inclusion financière. Pour tirer parti des possibilités offertes, les pays en développement devaient se positionner stratégiquement en fonction de leur niveau de développement. Par exemple, les pays à faible revenu pourraient donner la priorité à l'amélioration de l'infrastructure numérique, afin d'amorcer la diffusion de la chaîne de blocs, et les pays à revenu intermédiaire pourraient renforcer les liens entre les systèmes d'innovation nationaux et le cadre mondial de l'innovation. La communauté internationale pourrait soutenir les efforts visant à promouvoir l'innovation dans la chaîne de blocs en procédant à des échanges de connaissances, en renforçant les capacités et en élaborant des normes et des réglementations communes.

52. Une réunion-débat a été organisée avec la participation des trois intervenants suivants : une chercheuse en politiques au Blockchain Observatory and Forum (Observatoire et Forum de la chaîne de blocs) de l'Union européenne ; le fondateur d'Adanian Labs et d'Afyarekod, et Président de l'African Blockchain Centre ; la Directrice générale du Global Blockchain Business Council.

53. Une intervenante a donné des exemples de la façon dont l'Union européenne utilisait la technologie de la chaîne de blocs pour répondre aux enjeux d'environnement, de société et de gouvernance. Elle a évoqué diverses initiatives de coopération et programmes d'appui technique et a illustré comment les impacts sociaux et la durabilité pourraient être au centre de l'évolution récente de la technologie de la chaîne de blocs à l'échelle mondiale.

54. Un autre intervenant a exposé les possibilités de mettre en place la technologie de la chaîne de blocs en Afrique dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de l'adaptation au climat, des services financiers et des soins de santé ; et a noté que l'African Blockchain Centre soutenait l'adoption de cette technologie. L'intervenant a défini les obstacles à l'application de cette technologie et les mesures à prendre ; a souligné la nécessité de sensibiliser les partenaires et les régulateurs aux possibilités qu'offrait la technologie ; et a jugé nécessaire l'octroi d'une aide publique pour développer l'infrastructure et les compétences numériques.

55. Une autre intervenante a expliqué comment la communauté internationale des entreprises de la chaîne de blocs était en train d'élaborer des normes et des taxonomies cohérentes. Elle a présenté plusieurs initiatives sur l'expansion de projets pilotes durables et a examiné la nécessité de traiter les risques actuels liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle et de la technologie de la chaîne de blocs.

56. Les représentants de nombreux groupes régionaux et une délégation ont mis en lumière les travaux que la CNUCED menait à l'appui des discussions sur les technologies d'avant-garde ; a réaffirmé que la technologie de la chaîne de blocs pouvait accroître la crédibilité, la transparence et la productivité des systèmes publics ; et a souligné la nécessité de poursuivre les conversations au niveau mondial. Le représentant d'un groupe régional a estimé que la dématérialisation devrait être alignée sur les objectifs de développement durable et le pacte numérique mondial. Les représentants de nombreux groupes régionaux ont souligné que les principaux obstacles à la mise en place de la technologie de la chaîne de blocs n'étaient pas liés à la technologie elle-même, mais aux conditions préalables d'utilisation, notamment la disponibilité, le caractère abordable, la sensibilisation, l'accessibilité et la capacité ; et ont mis en évidence la fracture numérique actuelle et la nécessité de développer des infrastructures d'information résilientes qui pourraient aider à surmonter ces problèmes. Les représentants de quelques groupes régionaux et une délégation ont demandé que la communauté internationale soutienne la diffusion de la technologie de la chaîne de blocs dans les pays en développement par le transfert de connaissances, l'assistance technique et le renforcement des capacités. Le représentant d'un groupe régional a proposé des initiatives visant à réduire le coût du matériel, des logiciels et des services Internet, afin d'améliorer l'accessibilité et l'abordabilité.

57. Les représentants de certains groupes régionaux et une délégation ont demandé que la CNUCED continue de jouer un rôle moteur dans le domaine des technologies de la chaîne de blocs, notamment en menant des recherches, en organisant des réunions, en fournissant une assistance technique et en proposant des séances de formation aux pays en développement. Le représentant d'un groupe régional a proposé que la CNUCED envisage de mettre au point un outil ou une plateforme pour faciliter le partage des connaissances entre les pays.

58. Une délégation a exposé en détail l'action menée par son pays pour mettre en place la technologie de la chaîne de blocs dans les services publics ; un projet pilote de monnaie numérique visant à accroître la stabilité financière avait été lancé avec des acteurs de l'ensemble des pays et pourrait, après évaluation, être appliqué à l'échelle nationale. Une autre délégation a donné des exemples de l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs faite dans son pays pour accroître la transparence, l'efficacité et la sécurité, grâce à la mise en place de partenariats internationaux avec des entreprises étrangères, afin de transférer les connaissances et de faire progresser l'innovation ; des problèmes réglementaires et systémiques subsistaient.

59. En réponse à une question des représentants de quelques groupes régionaux portant sur la façon dont les pays en développement pourraient prendre part au mouvement de la chaîne de blocs et se positionner en tant que chefs de file, faisant observer que ces pays ne possédaient pas souvent le capital humain et les compétences numériques nécessaires, les intervenants ont souligné l'importance du renforcement des capacités, notamment de la construction d'infrastructures, de l'élaboration de protocoles réglementaires et de l'amélioration de la compréhension de l'intérêt de la technologie de la chaîne de blocs pour le développement chez les responsables gouvernementaux, les investisseurs, le grand public et les jeunes. À cet égard, un intervenant a proposé de réorienter le financement vers le développement des capacités réglementaires, soulignant que les régulateurs devaient

comprendre le contexte économique de la technologie afin de mettre au point une approche intentionnelle ; un autre intervenant a souligné l'importance du partage des connaissances entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, tout en constatant que les associations existantes avaient du mal à se faire connaître ; et un autre intervenant a fait part de ses préoccupations concernant la qualité et la crédibilité des informations sur la technologie de la chaîne de blocs et a estimé que la CNUCED pourrait collaborer avec d'autres institutions pour fournir et promouvoir des ressources crédibles.

60. En réponse à une question d'une délégation sur la manière dont le Blockchain Observatory and Forum de l'Union européenne aidait les pays en développement à adopter la chaîne de blocs et à mettre en place une infrastructure dans ce domaine, une intervenante a examiné un certain nombre de programmes de financement différents de l'assistance technique ciblant les pays en développement. En réponse à une question du représentant d'un groupe régional sur la manière dont les systèmes financiers pourraient répondre aux défis posés par les cryptomonnaies anonymes, une intervenante a déclaré que les pays pourraient envisager d'élaborer des cadres réglementaires en fonction de l'objectif de la monnaie et, étant donné que les technologies numériques ne respectaient pas les frontières, elle a souligné que les pays devaient donner des lignes directrices claires qui seraient alignées sur les cadres nationaux et internationaux en place ; un autre intervenant a donné un exemple de ce type de cadre, à savoir les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne en matière de règles de voyage ; et un autre intervenant a considéré que les pays pourraient constituer des actifs numériques afin de créer un bien économique et commercial.

D. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 7 de l'ordre du jour)

61. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a mis en lumière les progrès réalisés au cours de l'année précédente dans les trois piliers ou grands domaines d'action, à savoir les travaux de recherche et d'analyse, la coopération technique et la formation de consensus. Elle a présenté les travaux consacrés au commerce électronique et à l'économie numérique, notamment la publication phare qu'est le Rapport sur l'économie numérique et les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique ; et a illustré le cycle d'interaction entre les piliers, dans lequel les recherches menées dans le cadre de projets de coopération technique avaient contribué aux réunions intergouvernementales au cours desquelles les États membres avaient participé à l'élaboration d'un consensus. S'agissant de la science, de la technologie et de l'innovation, la Directrice a présenté le Rapport sur la technologie et l'innovation ; les études technologiques ; et les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui comprenaient désormais des programmes de coopération technique. Elle a estimé que le SYDONIA, en aidant à développer des plateformes et des compétences numériques dans les États, en aidant les États à adapter les systèmes à leurs besoins et en partageant les connaissances, avait servi de programme de transfert de technologie complet qui avait produit des résultats dans 102 pays. La Directrice a souligné que les travaux de la Division étaient interconnectés et soutenaient d'autres projets, ainsi que des processus intergouvernementaux.

62. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont demandé à la CNUCED d'organiser davantage de séances d'information et de points sur la science, la technologie et l'innovation, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail proposé dans le cadre de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont estimé que le financement et l'appui influaient sur la capacité des États à tirer parti des outils et des programmes de la CNUCED. À la question d'une délégation sur la manière de faire en sorte qu'une région plus large puisse bénéficier d'une évaluation de l'état de préparation au commerce électronique, la Directrice a répondu que tirer parti du commerce électronique était un défi commun à tous les pays en développement et a jugé important d'utiliser la dynamique de ce type d'évaluation pour élaborer une stratégie nationale en matière de commerce électronique. Une délégation a mis en lumière les travaux que son pays consacrait au SYDONIA et a estimé que le programme pourrait tirer parti des technologies d'avant-garde. À cet égard, la Directrice a illustré comment le SYDONIA utilisait l'intelligence artificielle pour la détection des schémas,

la gestion des risques et la précision de la collecte douanière ; et a estimé que la technologie de la chaîne de blocs pouvait grandement contribuer au développement, mais que le SYDONIA était en service dans de nombreux pays en développement qui ne disposaient pas encore de l'infrastructure nécessaire. Une autre délégation a souscrit à la proposition de renommer la Commission afin de prendre en compte ses travaux sur la technologie et l'innovation.

63. L'administrateur chargé de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté un rapport d'étape sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED. Il a donné des exemples de l'impact des activités de la Division et des initiatives récentes et actuelles visant à renforcer les synergies entre les trois piliers, en montrant comment les initiatives répondaient également aux recommandations issues des évaluations du sous-programme. Il a constaté que les ressources allouées avaient permis d'augmenter le nombre de réalisations concrètes, ce qui illustrait la mise en œuvre systématique des principes de la gestion axée sur les résultats. Il a souligné l'impact de certains résultats, en particulier le *World Investment Report 2023*, qui avait suscité un nombre sans précédent d'articles dans les médias et avait éclairé la politique et la prise de décision en matière d'investissement vert, et le Forum mondial de l'investissement, au cours duquel un certain nombre d'initiatives et de projets concrets à l'appui du développement durable avaient été lancés. Parmi les nouvelles initiatives clés, l'administrateur a cité le rapport intitulé *Global Economic Fracturing and Shifting Investment Patterns*, qui alimenterait les discussions de haut niveau lors du soixantième anniversaire de la CNUCED et orienterait l'action en matière de renforcement des capacités. En outre, il a souligné le lancement de projets sur la transition énergétique, l'introduction d'instruments à l'appui des réformes en cours sur les accords internationaux d'investissement et les efforts déployés pour renforcer la capacité des États membres à faire appliquer les normes en matière de publication d'informations sur la durabilité, y compris par l'instauration et le maintien de partenariats régionaux. Enfin, il a mis l'accent sur les améliorations apportées à la plateforme de la CNUCED sur la politique d'investissement, afin de mieux répondre aux besoins des parties prenantes.

64. Le représentant d'un groupe régional, une délégation et le Président de la session de la Commission ont salué les travaux de la Division dans les trois grands domaines d'action. Le représentant d'un groupe régional a demandé à la CNUCED de continuer à produire des analyses des tendances et des politiques en matière d'investissement au service du développement, afin d'éclairer l'assistance technique aux pays en développement, notamment concernant la facilitation de l'investissement. Une délégation s'est félicitée de la contribution de la Division à l'élaboration du cadre de l'investissement international et a demandé que celle-ci continue à suivre et à diffuser des informations sur les tendances et les politiques en matière d'investissement étranger direct, y compris les accords internationaux d'investissement et la réforme du régime de règlement des différends entre investisseurs et États. En réponse, l'administrateur a réaffirmé l'engagement de la Division à renforcer les synergies entre les trois piliers et à continuer à suivre régulièrement les dernières tendances en matière d'investissement et de politiques connexes, et a donné des précisions sur le renforcement des capacités et la formation à l'appui de la facilitation de l'investissement et des affaires.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

65. La quatorzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 29 avril 2024, par la Vice-Présidente/Rapporteuse de la treizième session, M^{me} Violeta Fonseca (République bolivarienne du Venezuela).

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

66. À sa séance plénière d'ouverture, le 29 avril 2024, la Commission a élu le Bureau ci-après :

<i>Président</i> :	M. Phan Dung Mai (Viet Nam)
<i>Rapporteuse</i> :	M ^{me} Shani Griffith-Jack (Barbade)
<i>Vice-Présidents</i> :	M ^{me} Kristie Russell (Bahamas)
	M. Thomas Ndong Onana Biyega (Cameroun)
	M. Abdullah Alanezi (Arabie saoudite)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

67. À la séance plénière d'ouverture, le 29 avril 2024, la Commission a également adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote [TD/B/C.II/50](#). En conséquence, l'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable.
4. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
5. La facilitation de l'investissement au service du développement durable.
6. Les technologies de la chaîne de blocs au service du développement durable.
7. Rapport d'étape sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

68. La Commission n'était saisie d'aucune autre question en suspens.

E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 9 de l'ordre du jour)

69. À la session plénière de clôture, le 3 mai 2024, la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a autorisé la Rapporteuse à établir la version finale du rapport après la clôture de la session, sous l'autorité du Président. Ce rapport serait soumis au Conseil du commerce et du développement.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Argentine	Jamaïque
Azerbaïdjan	Japon
Bahamas	Jordanie
Bhoutan	Liban
Botswana	Maroc
Burundi	Mauritanie
Cambodge	Mexique
Cameroun	Namibie
Chili	Ouganda
Chine	Pays-Bas (Royaume des)
Congo	Philippines
Djibouti	République de Corée
Égypte	Samoa
El Salvador	Togo
Équateur	Trinité-et-Tobago
Espagne	Tunisie
État de Palestine	Türkiye
Éthiopie	Venezuela (République bolivarienne du)
Fédération de Russie	Viet Nam
Gambie	Zimbabwe
Iraq	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Fonds commun pour les produits de base
 - Organisation de la coopération islamique
 - Union européenne

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
 - Groupe de la Banque mondiale
 - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 - Organisation mondiale du commerce

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Catégorie générale*
 - Village Suisse ONG

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.II/INF.14.